

LA LETTRE DU CHASSEUR REUNIONNAIS

Numéro 14 – Août 2014

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chasseresses, chasseurs,

Déjà le mois de septembre est là, signifiant la fin de la période de la chasse du lièvre et de la plume, couronnée de plus ou moins de succès. Il semble que les résultats soient bons dans l'ouest et le sud de l'île, stables dans le nord et l'est. Le retour de vos carnets de prélèvements sera une bonne indication de l'état des populations.

157 chasseurs ont participé à la collecte des yeux et de l'antérieur droit du lièvre afin de mener une étude sur la répartition géographique, la densité, l'âge et le poids moyen de notre « capucin » pays. Résultats décevants car 150 prélèvements seulement nous ont été retournés sur les 450 kits distribués. Manque de motivation, oublis du matériel, manque d'informations, pauvreté des prélèvements semblent être les causes de ce semi-échec. Nous allons rectifier le tir en 2015 afin que cette étude soit menée à son terme dans de meilleures conditions.

Je terminerai en rappelant que la sécurité à la chasse à tir doit rester notre priorité constante. Nous avons eu à déplorer deux accidents, heureusement non mortels début août. Le port du gilet fluo est une obligation (arrêté préfectoral n° 2014-3576/SG/DRCTCV du 20 mai 2014) car il permet dans bien des cas de voir et d'être vu.

La Fédération prépare l'ouverture de la chasse aux tangles (1^{er} mars 2015) et planche sur les lots domaniaux susceptibles d'être ouverts ou fermés. Nous vous tiendrons informés.

Rendez-vous à la fête de la chasse et de la nature du côté de St Pierre le 8 et 9 Novembre et bonne fin de saison aux chasseurs de cerfs.

ALAIN TEYSSEDE

PORTRAIT D'UNE
NOUVELLE CHASSERESSE
P.2

EXAMEN DU PERMIS DE
CHASSER SESSION JUIN 2014
P.2

ACCIDENTS DE CHASSE
P.3

ETUDE SUR LE LIEVRE
P.4

LUTTE CONTRE LE MERLE
DE MAURICE
P.4

Carnet de prélèvement : Pensez au retour de vos carnets de prélèvement pour le 1^{er} septembre. Les lieux de dépôt possible : A la fédération, à la maison de l'Étang Salé, auprès des administrateurs ou par courrier

Fête de la Chasse et de la Nature

A l'occasion de la Saint Hubert, saint patron des chasseurs, célébré le 3 novembre, la Fédération organisera « La Fête de la Chasse et de la Nature » le samedi 08 et dimanche 09 novembre 2014 à Saint-Pierre au lieu-dit « la Ravine Blanche ». Nous sortirons une édition spéciale courant octobre pour vous communiquer de plus amples informations.



Lièvre à collier noir (*Lepus nigricolis*)

Visitez notre site internet :

www.chasse974.re



SPECIAL PETITS GIBIERS

Chasse ancestrale et unique à l'île Maurice
Chasse aux chiens d'arrêt : Drahthaar et Setter Anglais
De mars à septembre

Contacteur : **Nicolas Chauveau**
sur le (230) 5 729 1991 / (230) 623 5088
email : nicolas.chauveau@csbo.mu

Domaine de
Bel Ombre
THE AUTHENTIC MAURITIUS



Portrait d'une nouvelle chasseresse

Mademoiselle Amélie Folio, âgée de 17 ans, est originaire de la Ravine des Cabris. Sa passion pour la chasse lui est venue tout naturellement en écoutant les anecdotes de son oncle et de son grand père et en les accompagnant sur le terrain au cours de leurs parties de chasse. Elle décide de passer son permis de chasser, qu'elle obtiendra en juin 2013 « *c'est pour être dans la légalité, être libre et avoir mon propre fusil* », explique Amélie. Le plus plaisant dans la chasse, « *c'est de voir les chiens travailler, le contact avec la nature, être en famille et l'atmosphère qui règne durant ces journées* », dit-elle avec un large sourire.

Mademoiselle Folio possède deux chiens, un bâtard griffon et un teckel destinés aux gros gibiers. Elle a un penchant pour la traque en battue du cerf de Java car « *je me sens mieux comme traqueuse plutôt que chasseresse* ».

Amélie nous confie : « *Avant, je n'étais pas soucieuse du nombre de gibiers prélevés, mais aujourd'hui, je suis beaucoup plus sensible à la bonne gestion de la faune et de la flore, au nombre de prélèvements... Maintenant, j'ai une vision plus grande de la chasse, j'ai pris conscience de l'importance de la préservation des espèces et je n'aime pas l'idée de tuer pour tuer. Je prends beaucoup de plaisir avec cette nouvelle approche de la chasse* ».

Pour ses premières chasses, Amélie a tiré un lièvre (raté), prélevé un faisan, au vol s'il vous plait ! Très émue, « *j'étais fière de mon tir, j'ai été félicité par toute ma famille, aussi surprise que moi pour cette première* ». Amélie apprécie l'après-chasse car c'est un grand moment de convivialité, de partage où l'on se raconte les petites péripéties de la journée. « *C'est assez rigolo* ». nous confiera-t-elle, d'un air amusé !

« *Aujourd'hui la chasse c'est ma priorité, c'est une passion à partager avec mon entourage* ».

Nous lui souhaitons une belle et longue carrière cynégétique.



Examen du permis de chasser session Juin 2014

La session du permis de chasser qui s'est déroulée en juin dernier, a vu 108 candidats inscrits pour 105 présents aux épreuves.

Le nombre de reçus à l'examen a été de 88, ce qui nous donne un taux de réussite de 81,48%. Nous tenons à remercier notre formateur, Monsieur Robert Frédéric, pour l'excellence de ces résultats.

La fédération leur souhaite une belle et longue carrière cynégétique.



Aliments complets pour chiens de chasse

sac de 20 kgs: 39€ **prix spécial chasseur: 29€ livré à domicile**

Protéine brute : 32% - Graisse brute : 14% - Fibre brute : 3% - Cendres brutes : 8% - Calcium : 1.7 %
- Phosphore : 1,2% - Humidité : 10% - Vitamine A : 25000 UI/kg - Vitamine D : 1400

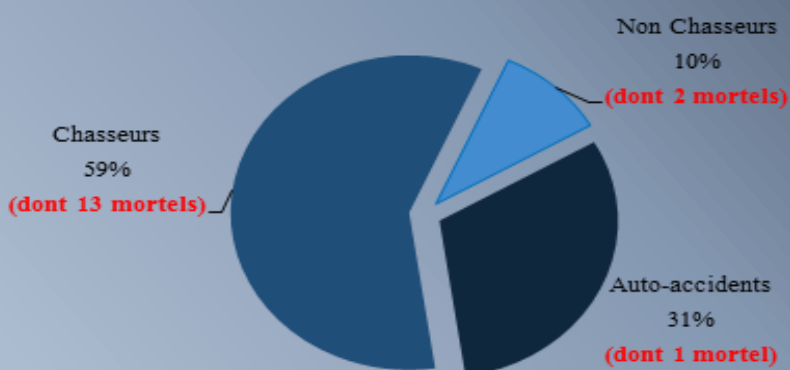
RUN KROKET Tel : 0692 09 28 31



ACCIDENTS DE CHASSE 2013/2014

Sur le plan national, pour la saison 2013/2014, le nombre total d'accidents s'élève à 114. Il s'agit là du meilleur bilan enregistré depuis quinze ans. La nette diminution des accidents sur les 10 dernières années montre l'efficacité du travail mené sur la sécurité.

L'analyse de ces chiffres montre que 90% des victimes sont des chasseurs (parmi lesquels on déplore 31% d'auto-accidents). Pour la saison dernière le nombre de morts était de 16, contre 21 pour la période de 2012-2013. Les non-chasseurs représentent 10% des accidents soit 12 personnes sur les 114 dénombrés.



Source : ONCFS -réseau sécurité à la chasse

Une bonne prise en compte des consignes élémentaires de sécurité permettrait d'éviter la quasi-totalité des accidents qui surviennent à la chasse. Lors de la dernière saison, sur 114 accidents, on relève 109 fautes de sécurité (96% des accidents) et seulement 5 accidents imprévisibles (4% des accidents) : le ricochet malgré l'observation de l'angle de 30° par exemple.

SÉCURITÉ À LA CHASSE : CE QUE DIT LA LOI

Selon de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de La Réunion :

- Toute personne participant à une action de chasse autre qu'une chasse au tangué (chasseurs, traqueurs, accompagnateurs) doit obligatoirement porter de façon visible un gilet / ou veste / ou chasuble de couleur fluorescente. La couleur orange est fortement conseillée.
- Il est interdit de tirer en direction des habitations, dépendances des habitations, routes et chemins et sentiers ouverts au public, quand on en est à portée de tir.
- Il est interdit de tirer sans visibilité au travers des buissons, haies ou herbes hautes.
- L'arme doit toujours être déchargée avant toute manipulation et pour tout déplacement et franchissement d'obstacle....Le tir doit toujours être précédé de l'identification exacte de l'animal et la distance de tir doit être efficace.

ARMURERIE CADJEE

122 bis rue du Maréchal Leclerc 97400 Saint-Denis
Tél 0262 30 46 78

**Fusils de chasse, carabines de grande chasse et tir, canifs
poignards, accessoires de chasse et équipements, munitions.**

Revendeur agréé "UNIFRANCE"

UNIFRANCE
ARMURIER

ÉTUDE SUR LE LIÈVRE 2014/2016

Depuis l'ouverture de la chasse au lièvre, une étude concernant le lièvre pays, (*Lepus nigricollis*), a été lancée afin de déterminer les classes d'âges des animaux prélevés en chasse.

Le chiffrage de la population présente par région, permettra, si nécessaire, de mettre en place des plans de sauvegarde, de restauration et de gestion. Mieux connaître son gibier c'est mieux le gérer. Ce travail se fait dans la continuité de l'étude déjà entamée en 2010. Pour notre étude, 157 chasseurs dont 43 responsables se sont portés volontaires pour effectuer les prélèvements (patte avant droite et œil).

Premier résultat des prélèvements

Sur les 450 kits distribués seul un tiers a été retourné, en cause, la mise en place tardive du dispositif, le manque de pratique, le manque de mobilisation et l'oubli. C'est une année qui peut être qualifiée de rodage, cette étude se déroulant sur 3 ans, on espère que l'année prochaine les résultats seront plus concluants. Les résultats de cette saison vous seront communiqués dans notre prochaine édition.

LUTTE CONTRE LE BULBUL ORPHÉE

Importé à l'île Maurice en 1892 puis introduit à La Réunion en 1972, le Bulbul Orphée est considéré nuisible par arrêté préfectoral. Appelé couramment « Merle de Maurice », il menace d'extinction le merle pays (*Hypsipetes borbonicus*) (endémique) protégé depuis 1989. De plus, il dissémine les graines de nombreuses plantes envahissantes telles que le goyavier ou la vigne maronne.



Le merle de Maurice fait l'objet d'une lutte par Arrêté Préfectoral. Le seul moyen de lutte autorisé tout au long de l'année est le piégeage des adultes.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (*FDGDON*) de La Réunion met en œuvre cette lutte et propose un service de location de cages pièges agréées. Ce moyen est réglementé et sous le contrôle de la Brigade de la Nature Océan Indien et l'Unité Santé des Végétaux. Toutes personnes souhaitant obtenir une cage à piège doit tout d'abord passer par la *FDGDON*, qui effectue toutes les démarches administratives à savoir déclaration en mairie et à la Brigade Naturelle de l'Océan Indien.

La mise à disposition d'une cage piège à des usagers est accompagnée d'un encadrement de la *FDGDON* et d'un suivi technique et administratif pour garantir l'efficacité de la lutte. Coût : 50 euros pour 6 mois de location.

La fédération a pris contact avec la chambre d'agriculture afin de mettre en place des plans d'actions et de gestions. De même, nous étudions en partenariat avec la *FDGDON*, la possibilité d'obtenir des subventions pour l'installation des cages.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA RÉUNION
1 rue sainte Anne « Résidence Paul & Virginie » 97400 Saint-Denis
Tel : 0262 90 90 26 – E-mail : fedechasse-reunion@orange.fr --Internet : www.chasse974.re

La lettre du Chasseur Réunionnais : Directeur de la publication : M. TEYSSEBRE alain
Rédacteur : M. TEYSSEBRE alain
Tirage : 1600 exemplaires – N° ISSN : 1952-336X